

Commune de BURGILLE

BURGILLE - CHAZOY - CORDIRON

Procès verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 10 avril 2018

Présents : M. Rémi BOUDAUX, M. Jérôme CAMUS, M. Michel CUSSEY, M. Thierry DECOSTERD, M. Christian MARIA, Mme Stéphanie EUSTACHE, M. Guillaume GRUET, M. Sylvain GUYON, M. Hervé PETIT, Mme Evelyne SAUTOT

Absents excusés : M. Alain CHARLES donne procuration à M. Michel CUSSEY, M. Michel GRUET

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie EUSTACHE

Ouverture de la séance à 19h00

Relevé de décisions

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 27 mars 2018

1- Tarification assainissement :

Monsieur le Maire fait part que le budget assainissement à un déficit de fonctionnement, pour y remédier déjà partiellement il est nécessaire d'augmenter la taxe d'assainissement progressivement, c'est pour cela que Monsieur le Maire propose une augmentation de 0,20 centimes par m3 d'eau consommé, passant la taxe d'assainissement à 1,00 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 2 contre, accepte l'augmentation proposée.

2- Vote du budget primitif communal 2018 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2018 concernant le budget principal et invite les conseillers municipaux à lui faire part, le cas échéant, de leurs demandes d'explications ainsi que de leurs observations.

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE SECTION FONCTIONNEMENT

Vote	Dépenses fonctionnement	Recettes fonctionnement
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	748.933,40	229.739,00
+	+	+
Reports		
Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent		
002 Résultat de fonctionnement reporté		519.194,40
=	=	=
Total de la section de fonctionnement	748.933,40	748.933,40

SECTION D'INVESTISSEMENT

Vote	Dépenses investissement	Recettes investissement
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	706.560,28	683.597,72
+	+	+
Reports		
Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent	32.642,80	
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		55.605,36
=	=	=
Total de la section d'investissement	739.203,08	739.203,08
Total du budget	1.488.136,48	1.488.136,48

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2018 de la commune, tel que présenté ci-dessus par le Maire.

3- Vote du budget assainissement 2018 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2018 concernant le budget service assainissement et invite les conseillers municipaux à lui faire part, le cas échéant, de leurs demandes d'explications ainsi que de leurs observations.

BUDGET PRIMITIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT SECTION EXPLOITATION

Vote	Dépenses de la section d'exploitation	Recettes de la section d'exploitation
Crédits d'exploitation votés au titre du présent budget	48.924,71	74.004,68
+	+	+
Reports		
Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent		
002 Résultat d'exploitation reporté	25.079,97	
=	=	=
Total de la section d'exploitation	74.004,68	74.004,68

SECTION D'INVESTISSEMENT

Vote	Dépenses investissement	Recettes investissement
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris les comptes 1064 et 1068)	69.703,06	30.218,66
+	+	+

Reports

Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent		
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		39.484,40
=	=	=
Total de la section d'investissement	69.703,06	69.703,06
Total du budget	143.707,74	143.707,74

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2018 du service assainissement, tel que présenté ci-dessus par le Maire.

4- Vente du terrain communal « Chemin du Mont » :

Monsieur le Maire fait part que le terrain communal situé « Chemin du Mont » cadastré ZK1 d'une superficie de 10 a au prix de 70 €/m² à trouver acquéreur, et que pour finaliser la transaction le Conseil doit donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

5- Remboursement d'une facture :

Le Maire fait part que suite au renouvellement du site Internet de la commune, il y a lieu de rembourser les frais que Monsieur Jérôme CAMUS a avancé, ceux-ci s'élèvent à 51,44 €.

Monsieur CAMUS ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte de rembourser la somme de 51,44 € à Monsieur Jérôme CAMUS.

Le Maire,
Thierry DECOSTERD

